



**PREFECTURE DE POLICE**  
CABINET DU PREFET  
Service de la Communication

Paris, le 29 mars 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE A PARIS  
LORS DE LA JOURNEE DU SAMEDI 30 MARS 2019**

Le **samedi 30 mars 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés sur la voie publique et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

➤ **Un périmètre d'interdiction des rassemblements et manifestations dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes » sera instauré par un arrêté du préfet de Police conformément aux instructions gouvernementales.**

• Cette interdiction portera sur **l'avenue des Champs-Élysées**, dans sa partie comprise entre la place Charles-de-Gaulle incluse et le rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, et sur les voies perpendiculaires sur une distance de 100 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Élysées, ainsi que **dans un périmètre comprenant la présidence de la République et l'Assemblée Nationale** et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

*Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le Cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon), pont de la Concorde, quai d'Orsay (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et le boulevard Saint-Germain), rue Robert Esnault-Pelterie, rue de l'Université (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et la place du Palais-Bourbon), place du Palais-Bourbon, place Edouard Herriot, rue Aristide Briand.*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Egalité Fraternité*

• La mise en œuvre de cette mesure impliquera également, à partir de 6 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, un détournement de la circulation dans un périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré, et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

*Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue Winston Churchill, avenue de Selves, avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon).*

➤ **Un périmètre d'interdiction de la circulation supplémentaire sera susceptible d'être mis en place dès que les circonstances l'exigeront**, à partir des voies suivantes qui demeureront, elles, libres à la circulation :

Secteur Hôtel Matignon :

*Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.*

Au nord de l'avenue des Champs-Élysées :

*Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu.*

Au sud de l'avenue des Champs-Élysées :

*Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1er.*

➤ **Des restrictions de circulation seront mises en place dans le cadre des manifestations suivantes :**

• **Une première manifestation** se déroulera de 11 heures (rassemblement) à 18 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 13 heures, de la rue du 8 mai 1945, place Madeleine Braun (10<sup>e</sup>), à la place de Varsovie (16<sup>e</sup>) sur l'itinéraire suivant :**

*Boulevard de Strasbourg (à contresens puis sens normal), rue de la Fidélité, rue du Faubourg Saint-Denis (sens normal, contresens puis sens normal), rue de Cléry, rue du Louvre, rue de l'Amiral Coligny, quai François Mitterrand (à contresens), pont du Carrousel, quai Voltaire, rue des Saints-Pères, rue de Sèvres, avenue de Saxe, avenue de Ségur, avenue de Suffren, quai Branly, pont d'Iéna.*

• **Une seconde manifestation** se déroulera de 11 heures (rassemblement) à 19 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 14 heures, de la place du Châtelet (4<sup>e</sup>) à la place du Trocadéro (16<sup>e</sup>) sur l'itinéraire suivant :**

*Quai de la Mégisserie (à contresens), quai du Louvre (à contresens), quai François Mitterrand (à contresens), pont du Carrousel, quai Voltaire, rue des Saints-Pères, rue de*

*Sèvres, avenue de Saxe, avenue de Ségur, avenue de Suffren, quai Branly, pont d'Iéna, place de Varsovie, avenue des Nations Unies, avenue Albert de Mun, avenue du Président Wilson.*

• **En conséquence, toute circulation sera impossible à l'intérieur des trois périmètres suivants** (*les voies mentionnées ci-après délimitent respectivement les périmètres mais demeureront libres à la circulation*) :

→ **à partir de 11 heures, ou plus tôt si les circonstances l'exigent :**

*Aux abords de la Gare de l'Est : rue La Fayette, rue Philippe de Girard, rue du Faubourg Saint-Martin, boulevard de Magenta, rue du Faubourg Saint-Denis, rue des Deux Gares, rue d'Alsace.*

*Aux abords de la Place du Châtelet : rue de Rivoli, rue Boucher, rue du pont Neuf, pont Neuf, quai de l'Horloge, quai de la Corse, pont Notre-Dame, rue Saint-Martin, rue de la Tacherie.*

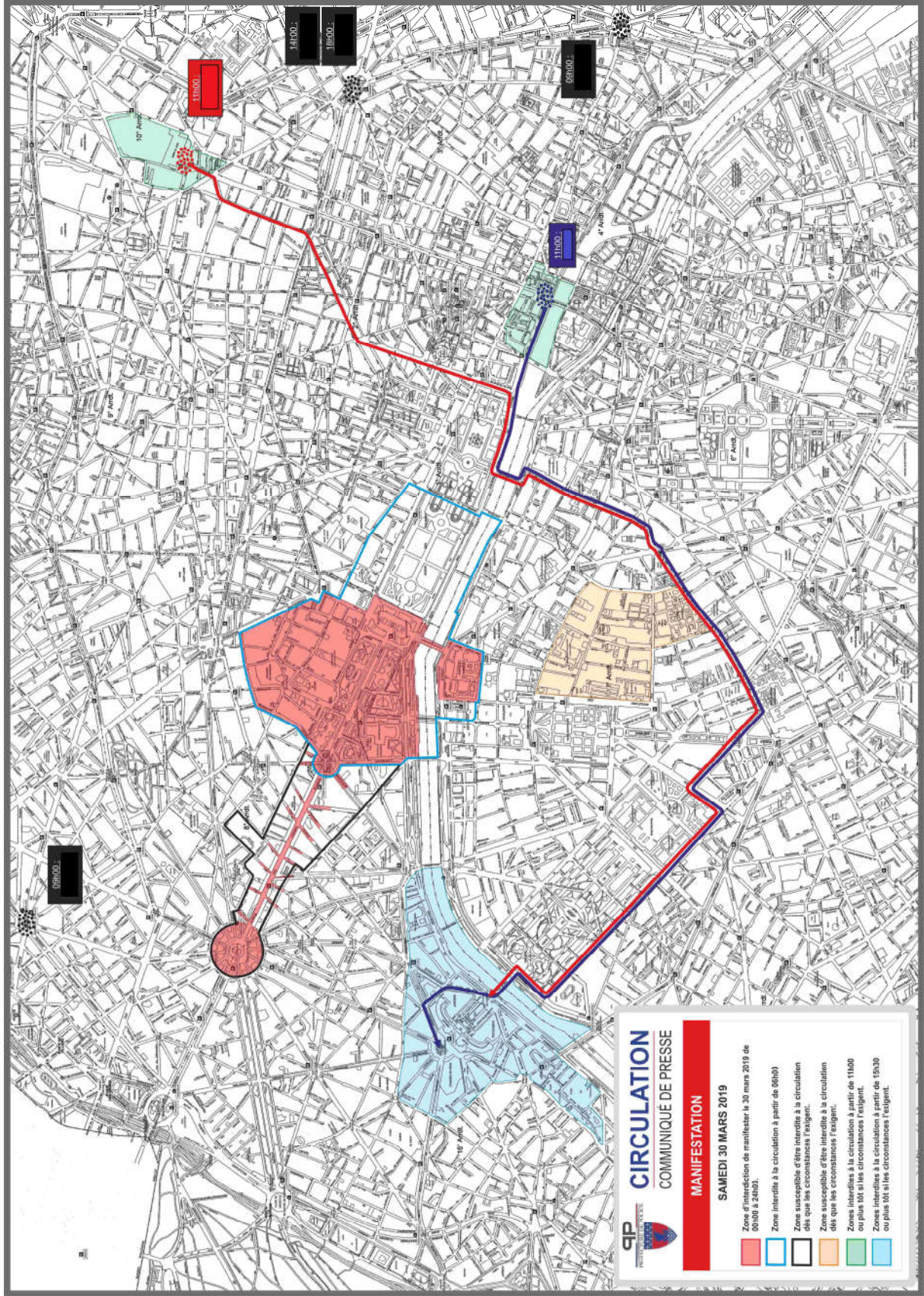
→ **à partir de 15 heures 30, ou plus tôt si les circonstances l'exigent :**

*Aux abords des places du Trocadéro et de Varsovie : place du Costa Rica, rue Raynouard, avenue de Lamballe, avenue du Général Mangin, rue d'Ankara, avenue du Président Kennedy, pont de Bir-Hakeim, quai Branly, place de la Résistance, pont de l'Alma, place de l'Alma, avenue du Président Wilson, place d'Iéna, rue de Longchamp, place de Mexico, rue des Sablons, rue du Pasteur Marc Boegner, rue Scheffer, rue Vineuse.*

➤ **Des restrictions de circulation seront également susceptibles d'intervenir** aux abords des lieux de rassemblement suivants :

- *place du Maréchal Juin, angle bd Pereire (17<sup>e</sup>)* entre 9 heures et 18 heures.
- *place de la Bastille (12<sup>e</sup>)*, entre 9 heures et 12 heures.
- *place de la République (10<sup>e</sup>)*, entre 14 heures et 22 heures.

**La préfecture de Police conseille aux automobilistes  
de contourner très largement l'ensemble des zones concernées  
et d'éviter le secteur des Champs-Élysées toute la journée**



**GP**  
**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CIRCULATION**  
**MANIFESTATION**

**SAMEDI 30 MARS 2019**

Zone d'interdiction de maniferster le 30 mars 2019 de 00h00 à 24h00.

- Zone interdite à la circulation à partir de 06h00
- Zone susceptible d'être interdite à la circulation dès que les circonstances l'exigent.
- Zone susceptible d'être interdite à la circulation dès que les circonstances l'exigent.
- Zones interdites à la circulation à partir de 11h00 ou plus tôt si les circonstances l'exigent.
- Zones interdites à la circulation à partir de 15h30 ou plus tôt si les circonstances l'exigent.